



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/865/2010

16 septembre 2010

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

**APPEL À COMMUNICATIONS ET À CANDIDATURES POUR UN ATELIER
SUR L'ARTICLE XI DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

**LA HAYE (PAYS-BAS)
24 ET 25 NOVEMBRE 2010**

1. Le Secrétariat technique ("le Secrétariat") de l'OIAC souhaite informer les États membres qu'il va organiser un atelier sur l'Article XI de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"), qui se tiendra au siège de l'OIAC à La Haye les 24 et 25 novembre 2010, conformément aux décisions prises à la quatorzième session de la Conférence des États parties ("la Conférence") et à la soixante et unième session du Conseil exécutif ("le Conseil") (C-14/DEC.11 du 4 décembre 2009 et EC-61/DEC.9 du 2 juillet 2010, respectivement).
2. Cet atelier est mis en place "aux fins de l'échange d'idées entre les États parties, les parties prenantes intéressées des États parties, notamment, entre autres, les associations de l'industrie chimique, les organisations non gouvernementales et les institutions régionales et internationales, susceptible d'aider, le cas échéant, les organes directeurs de l'OIAC à étudier, déterminer et élaborer des mesures concrètes relatives à l'application intégrale de l'Article XI de la Convention" (paragraphe 2 de C-14/DEC.11).
3. En conséquence, le Secrétariat encourage les États membres à présenter les candidatures, avec l'aval des autorités nationales, d'un large éventail de personnes représentant les parties prenantes impliquées dans les différents aspects de l'emploi de produits chimiques à des fins pacifiques, y compris l'industrie chimique, les associations de l'industrie chimique, les gouvernements, le monde universitaire, les organisations non gouvernementales, et les institutions régionales et internationales concernées. Les formulaires de désignation doivent parvenir au Secrétariat **au plus tard le vendredi 15 octobre 2010**.
4. Le Secrétariat souhaite également lancer un appel à communications, par l'intermédiaire des autorités nationales, sur les différents thèmes de l'atelier. Les communications fourniront des informations complémentaires pour alimenter les



débats. D'un maximum de 10 pages, elles devront être présentées sur papier A4, avec un interligne double. Elles doivent parvenir au Secrétariat **au plus tard le vendredi 12 novembre 2010.**

5. Le Secrétariat mène des activités de coopération internationale, conformément aux dispositions de l'Article XI de la Convention, depuis 1997. Le programme de coopération internationale a évolué et s'est diversifié depuis son lancement. Il est donc l'heure d'établir le bilan des résultats obtenus au cours des années de mise en œuvre des activités de coopération internationale, d'examiner et d'évaluer les réalisations et les défis qu'elles impliquent, d'identifier, de mettre au point et de recommander – dans les limites d'un cadre établi – des possibilités de nouvelles initiatives et de mesures concrètes pour garantir la mise en œuvre intégrale, effective, et non-discriminatoire de l'Article XI, et promouvoir les utilisations pacifiques de la chimie.
6. Conformément à la demande adressée par le Conseil à sa soixante et unième session (EC-61/DEC.9), le programme de l'atelier, tout en abordant sans discrimination tous les aspects relatifs à l'Article XI, sera centré essentiellement, mais non exclusivement, sur les thèmes suivants :
 - a) renforcement des capacités nationales en matière de recherche, de mise au point, de stockage, de fabrication et d'emploi sans risque des produits chimiques à des fins non interdites par la Convention;
 - b) promotion de la constitution de réseaux et d'échanges entre communautés scientifiques, institutions universitaires, associations de l'industrie chimique, organisations non gouvernementales et institutions régionales et internationales;
 - c) amélioration de l'efficacité des programmes actuels de coopération internationale de l'OIAC;
 - d) mesures à prendre par les États parties et l'OIAC pour faciliter la participation des États parties à l'échange sans réserve de produits chimiques, de matériel et d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie, conformément aux dispositions de la Convention.
7. Un programme provisoire de cet atelier est joint en annexe 1.

Modalités de l'atelier

8. Cet atelier a pour vocation d'être ouvert à la diversité, et participatif. Les documents et présentations seront préparés et présentés par des experts possédant une expérience approfondie des différents programmes actuellement en place pour mettre en œuvre l'Article XI. Chaque présentation principale sera suivie d'une séance de questions-réponses. Les séances de discussions seront animées par des facilitateurs, qui s'assureront que tous les participants sont en mesure de verser leur contribution au débat, pour chaque point évoqué. Lorsque cela sera possible, les facilitateurs mettront en place des discussions par petits groupes, au sein de chaque séance, pour permettre une réflexion plus approfondie sur les sujets abordés. Les groupes de discussion seront organisés en associant les préférences de chaque participant avec le souci de représentation par région/discipline, pour chaque thème.

Durée et dates

9. Cet atelier de deux jours, comme indiqué, doit se tenir le mercredi 24 novembre et le jeudi 25 novembre 2010, au siège de l'OIAC à La Haye. Un programme complet couvrira les deux jours. Les participants parrainés sont attendus à La Haye **au plus tôt le mardi 23 novembre** pour repartir **au plus tard le vendredi 26 novembre 2010**.

Parrainage de participants

10. Le Secrétariat compte pouvoir parrainer un nombre limité de candidats désignés approuvés par les États membres respectifs, ainsi qu'un nombre limité d'experts. Il convient de préciser, pour chaque candidat désigné, si le parrainage conditionne sa participation. Les places parrainées sont accessibles aux ressortissants des États membres en développement ou dont l'économie est en transition. Le parrainage prendra en charge tous les frais de participation à l'atelier, ainsi que les déplacements internationaux, l'assurance médicale et de voyage, l'hébergement pour trois nuits, et les repas correspondant à la durée de l'atelier. Le parrainage tiendra compte des critères figurant dans les décisions de la Conférence et du Conseil susmentionnées (C-14/DEC.11 et EC-61/DEC.9).

Conditions de parrainage

11. Les demandeurs de places parrainées proviendront des secteurs suivants, y compris (mais sans s'y limiter) les personnes issues de :
 - a) l'industrie chimique (fabrication, recherche, commerce et distribution);
 - b) le monde universitaire (chimie, génie chimique, recherche et disciplines associées);
 - c) associations chimiques et de l'industrie chimique nationales, régionales et internationales;
 - d) institutions nationales, régionales et internationales concernées;
 - e) organisations non gouvernementales.
12. L'atelier se déroulera en anglais, sans services d'interprétation. Les candidats désignés doivent donc avoir une bonne maîtrise de l'anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral. De préférence, les candidats doivent avoir au moins 10 ans d'expérience dans leur domaine précis d'expertise.
13. Le voyage des participants parrainés sera organisé de la façon la plus économique possible. Le Secrétariat achètera les billets et les enverra directement aux participants. Le Secrétariat ne remboursera pas les dépenses sans rapport avec l'atelier ou résultant de modifications non autorisées des plans de voyage. Les participants parrainés devront supporter tous les frais résultant de changements dont la responsabilité leur incombe, annulation comprise, dès lors que le Secrétariat aura acheté les billets. Toute prolongation du séjour à toute autre fin se fera aux frais du participant.

Participation sans parrainage

14. Les participants non parrainés doivent assumer eux-mêmes leurs frais de déplacement, d'assurance, de repas et d'hébergement et devront organiser eux mêmes leur voyage et hébergement. En raison du nombre limité de places disponibles pour l'atelier, il est impératif de s'inscrire à l'avance. Le formulaire de désignation joint en annexe 2 doit également être utilisé pour s'inscrire.

Préparation à l'atelier

15. Il est attendu des participants, qu'ils soient parrainés ou non, qu'ils examinent la documentation de fond sur l'Article XI, ainsi que les documents principaux. Ceux-ci seront distribués aux participants par voie électronique.
16. Les participants sont également invités à présenter des articles traitant des programmes OIAC existants, en matière de coopération internationale, ainsi que les bonnes pratiques en place, ou exposant les récentes évolutions dans les domaines de la science et de la technologie chimiques. Toute suggestion de changement, d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles initiatives concernant les activités OIAC dans le domaine des utilisations de la chimie à des fins pacifiques dans le monde moderne, serait appréciée. Une fois examinés, ces documents seront distribués aux participants, sur demande.

Visas

17. Les participants, qu'ils soient parrainés ou non, sont invités à se procurer tous les visas nécessaires (y compris les visas de transit) avant leur départ pour l'atelier. Pour toute demande de visa d'entrée aux Pays-Bas, ils devront produire à l'ambassade ou au consulat des Pays-Bas une copie de la lettre d'acceptation de l'OIAC.

Comment poser sa candidature à des places parrainées et non parrainées

18. Les autorités nationales intéressées sont invitées à approuver le formulaire de désignation/d'inscription à l'atelier, rempli, et reproduit à l'annexe 2 de la présente note. Les formulaires remplis doivent être envoyés directement au Secrétariat et lui parvenir **au plus tard le vendredi 15 octobre 2010**. Les formulaires doivent être expédiés à l'adresse suivante :

OIAC, Division de la coopération internationale et de l'assistance
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR, La Haye (Pays-Bas)
Objet : atelier Article XI

Des exemplaires de la demande peuvent être envoyés d'avance par télécopieur au +31 (0)70 306 3535, ou par courrier électronique (icb@opcw.org). Le formulaire de désignation/d'inscription doit être accompagné d'un curriculum vitae à jour et de l'acceptation de l'autorité nationale. Les formulaires de désignation/d'inscription qui ne seraient pas complets ou qui seraient remplis de façon incorrecte ne seront pas examinés.

Annexes :

Annexe 1 : Programme provisoire de l'atelier

Annexe 2 : Nomination/Registration Form (Formulaire de désignation/d'inscription)
(en anglais seulement)

Horaire	Activité
Troisième session : Examen Discussions avec facilitateur en trois groupes de travail (parallèles)	
16h00 – 17h30	Examen : Renforcement des capacités, au plan national, en matière de recherche, de mise au point, de stockage, de fabrication et d'emploi sans risque des produits chimiques à des fins non interdites par la Convention, y compris une discussion sur l'efficacité des programmes actuels concernés du Service de la coopération internationale de l'OIAC (Groupe A)
16h00 – 17h30	Examen : Promotion de la constitution de réseaux et d'échanges entre communautés scientifiques, institutions universitaires, associations de l'industrie chimique, organisations non gouvernementales et institutions régionales et internationales, y compris une discussion sur l'efficacité des programmes actuels concernés du Service de la coopération internationale de l'OIAC (Groupe B)
16h00 – 17h30	Examen : Mesures à prendre par les États parties et l'OIAC pour faciliter la participation des États parties à l'échange sans réserve de produits chimiques, de matériel et d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie, conformément aux dispositions de la Convention, y compris une discussion sur l'efficacité des programmes actuels concernés du Service de la coopération internationale de l'OIAC (Groupe C)
18h00 – 19h30	Réception
Jeudi 25 novembre 2010	
Quatrième session : Opportunités et obstacles, initiatives futures possibles Discussions avec facilitateur en trois groupes de travail (en parallèle, après la session plénière)	
8h30 – 8h50	Remarques d'ouverture du facilitateur (plénière/salle Ypres)
9h00 – 12h00*	Opportunités et obstacles : Renforcement des capacités, au plan national, en matière de recherche, de mise au point, de stockage, de fabrication et d'emploi sans risque des produits chimiques à des fins non interdites par la Convention (Groupe A)
9h00 – 12h00*	Opportunités et obstacles : Promotion de la constitution de réseaux et d'échanges entre communautés scientifiques, institutions universitaires, associations de l'industrie chimique, organisations non gouvernementales et institutions régionales et internationales (Groupe B)
9h00 – 12h00*	Opportunités et obstacles : Mesures à prendre par les États parties et l'OIAC pour faciliter la participation des États parties à l'échange sans réserve de produits chimiques, de matériel et d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie, conformément aux dispositions de la Convention (Groupe C)

* Y compris une pause de 10h30 à 10h45.

Horaire	Activité
Cinquième session : Compte-rendu des discussions de groupe (plénière/salle Ypres)	
12h00 – 12h45	Compte-rendu en plénière – 15 minutes pour chaque groupe
12h45 – 13h15	Séance de questions-réponses
13h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
Sixième session : Élaboration d'initiatives (en parallèle)	
14h30 – 15h30	Élaboration d'initiatives : Renforcement des capacités, au plan national, en matière de recherche, de mise au point, de stockage, de fabrication et d'emploi sans risque des produits chimiques à des fins non interdites par la Convention (Groupe A)
14h30 – 15h30	Élaboration d'initiatives : Promotion de la constitution de réseaux et d'échanges entre communautés scientifiques, institutions universitaires, associations de l'industrie chimique, organisations non gouvernementales et institutions régionales et internationales (Groupe B)
14h30 – 15h30	Élaboration d'initiatives : Mesures à prendre par les États parties et l'OIAC pour faciliter la participation des États parties à l'échange sans réserve de produits chimiques, de matériel et d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie, conformément aux dispositions de la Convention (Groupe C)
15h30 – 16h00	<i>Pause</i>
Dernière session : Voie à suivre (plénière/salle Ypres)	
16h00 – 17h30	Résumé de l'atelier
17h30 – 17h45	Synthèse de l'atelier
Vendredi 26 novembre 2010	
Départ des participants	

Annex 2

**WORKSHOP ON ARTICLE XI OF THE CHEMICAL WEAPONS CONVENTION
24 AND 25 NOVEMBER 2010**

NOMINATION/REGISTRATION FORM

Please submit the completed form **by Friday, 15 October 2010** to:
The Director, International Cooperation and Assistance Branch, OPCW,
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR, The Hague, The Netherlands
Fax: +31 (0)70 416 3279; e-mail icb@opcw.org.

Please type or use BLOCK LETTERS.

1.	Family name of applicant*			
2.	First name(s)			
3.	Date of birth	Day	Month	Year
4.	Citizenship			
5.	Gender**	Male <input type="checkbox"/>	Female <input type="checkbox"/>	
6.	Passport number			
7.	Date of issue	Day	Month	Year
8.	Expiry date	Day	Month	Year
9.	Place of issue			
10.	Areas of expertise			
11.	Sector***		Number of years	
	A. Commercial chemical industry (manufacturing, research, trade, and distribution)	<input type="checkbox"/>		
	B. Academia	<input type="checkbox"/>		
	C. National, regional, or international association	<input type="checkbox"/>		
	D. National, regional, or international regulatory body	<input type="checkbox"/>		
	E. Non-governmental organisation	<input type="checkbox"/>		
12.	Employer			
13.	Position			

* Please give the first and family names exactly as they appear in the nominee's passport.

** For these and all like items, please tick the appropriate box.

*** Please place a tick in the box to the right of each sector in which you have gained experience, and indicate the number of years of experience in that sector.

14.	Theme****	Preference
	National capacity-building for the research, development, storage, production, and safe use of chemicals.	
	Promoting networking and exchange among scientific communities, academic institutions, chemical-industry associations, NGOs, and regional and international institutions.	
	Measures by States Parties and the OPCW to facilitate States Parties' participation in the full exchange of chemicals, equipment, and scientific and technical information relating to the development and application of chemistry.	
15.	Contact address (Please do not give a post-office box number)	Street
		Number Post code
		City
		Country
16.	E-mail address	
17.	Telephone numbers, including country and city codes	Home
		Work
		Mobile
18.	Fax numbers, including country and city codes	Home
		Work
19.	Is sponsorship a condition of participation?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
20.	If yes, please specify the city of departure	
21.	Endorsement by the National Authority	

- - - 0 - - -

Please indicate on the right, in order of preference (1 = most preferred, 3 = least preferred) which of the themes you feel you can contribute to the most.